



Fonds pour l'environnement mondial

Résumé du document GEF/C.27/4

Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.27/4 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*, le Conseil se félicite des progrès réalisés à l'appui des conventions internationales et des autres dispositifs internationaux en rapport avec le mandat du FEM.

Le Conseil prend note, en particulier, des décisions adoptées à la première réunion de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm, et invite le Secrétariat du FEM à travailler avec les Agents et Organismes d'exécution pour finaliser le programme d'opérations sur les POP, en tenant pleinement compte de la directive approuvée à la première réunion de la Conférence des parties. Le Conseil adopte aussi le *Mémoire d'accord entre le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et la Conférence des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*.

Le Conseil invite les pays ainsi que les Agents et Organismes d'exécution à continuer de rechercher les moyens de concevoir et exécuter des projets conformes aux décisions prises au titre des Conventions.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le document rend compte de faits récents intéressant le FEM intervenus depuis la réunion du Conseil en juin 2005 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm), de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et le Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Protocole de Montréal).

Les points saillants de cette période sont les suivants :

- a) État d'avancement des rapports nationaux établis en application de la Convention sur la diversité biologique, y compris la directive fournie au FEM à la septième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, les résultats des examens de cette directive et les progrès enregistrés dans son application.
- b) Décisions intéressant le FEM prises lors de la deuxième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que réunion des parties au Protocole de Cartagena, tenue à Montréal en mai 2004, dont l'adoption d'un projet de décision intitulé *Decision on Matters related to the Financial Mechanism*.
- c) Questions examinées à la vingt-deuxième réunion des Organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en mai 2005, à Bonn, en Allemagne, dont la préparation, la synthèse et la présentation des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.
- d) Décisions intéressant directement le FEM prises à la première réunion des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, tenue en mai 2005 en Uruguay ; il a été demandé au Conseil d'examiner et d'approuver le Mémoire d'accord entre la Conférence des parties à la Convention de Stockholm et le Conseil du FEM.
- e) Mémoire d'accord entre la CNUCLD et le FEM pour renforcer la collaboration au titre de la CNUCLD et faciliter l'application de la Convention ; le mémoire sera présenté à la Conférence des parties à la CNUCLD à sa septième session qui aura lieu à Nairobi en octobre 2005. Recommandations formulées à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention, qui a eu lieu à Bonn, en Allemagne, en mai 2005 ; la troisième session était principalement consacrée à l'examen des rapports des pays africains sur la mise en oeuvre de la Convention.
- f) Dispositions adoptées à la réunion des parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tenue en juin-juillet 2005.
- g) Brefs rapports présentés par les instances de la Convention de Bâle et de la Convention de Rotterdam.
- h) Informations sur la troisième session du Comité préparatoire pour l'élaboration d'une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
- i) Participation du FEM au Sommet mondial de 2005 - Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale.